



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cour d'appel de Paris

Tribunal judiciaire de Paris

PARQUET NATIONAL FINANCIER

COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE FINANCIER

Paris, le 18 janvier 2023

Le 5 septembre 2018, l'hebdomadaire L'Obs et la cellule investigation de Radio France publiaient une série d'articles relatifs aux « **DUBAÏ PAPERS** », mettant en cause la société **JAWER** devenue **HELIN**, située en Suisse puis aux Emirats Arabes Unis, comme étant une officine de fraude fiscale et de blanchiment de ce délit.

A la suite de cette publication, le parquet national financier était destinataire les 7 septembre 2018 et 30 janvier 2019, par des envois anonymes, de deux supports informatiques comportant plusieurs milliers de documents relatifs à la société HELIN, à son fonctionnement interne, à ses clients et aux sociétés *offshore* créées pour être mises à disposition de ces derniers.

L'exploitation d'une partie de ces documents par l'autorité judiciaire et par la Direction générale des Finances publiques comme les dénonciations spontanées de certains contribuables permettaient d'ouvrir une quarantaine d'enquêtes préliminaires, confiées à l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFI) et au Service d'enquête judiciaire des finances (SEJF). Ces enquêtes visaient tant la société HELIN que ses clients.

A ce jour, 71 perquisitions et 51 auditions et gardes à vue ont été menées dans le cadre de ces enquêtes. 4 personnes ont été condamnées par le tribunal judiciaire de Paris à des peines d'emprisonnement et d'amende. D'autres procédures sont en voie d'achèvement et donneront lieu également à des poursuites dans les prochains mois.

Par ailleurs, l'exploitation des documents se poursuit en vue d'identifier de nouveaux contribuables et de déclencher l'ouverture de nouvelles procédures fiscales et/ou pénales.

Le procureur de la République financier invite en conséquence les personnes ayant eu recours aux services de la société HELIN à se rapprocher dans les plus brefs délais du parquet national financier, et en tout état de cause avant le **30 avril 2023** à l'adresse courriel suivante :

pr-financier.tj-paris@justice.fr

Faute de s'être manifestées dans ce délai, il en sera tenu compte dans le cadre du traitement pénal.

Le procureur de la République financier
Jean-François Bohnert